



Séance du conseil municipal Mercredi 1^{er} février 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Amandine PERDRIAUD, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Dorothée HALLER, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Michel DAMY
Philippe OURTAAU, ayant donné pouvoir à Renée MARCHAND
Agnès HERIARD-DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Angélique ROUMEAU, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Dominique PETIT
Laëtitia GANTNER FEITO, ayant donné pouvoir à Jean-Claude FAYEMENDIE
Didier GAUTHIER, ayant donné pouvoir à Christel GOMBAUD

Était absent :

Eric LIAUD jusqu'à son arrivée, à 20h40

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 janvier 2023
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Modification du guide des tarifs – Tarifs du Castel
4. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'un agent de maintenance bâtiments spécialité plomberie/serrurerie pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
5. Ouverture de crédits d'investissement 2023
6. Réévaluation du taux relatif à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024
7. Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente, mission « Cartographie numérique / visualisation »
8. Demande de fonds de concours à Grand Cognac dans le cadre du règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la Dotation de solidarité en investissement (année 2023)
9. Participation de la ville de Châteaubernard par fonds de concours au bénéfice de Grand Cognac dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard
10. Modification des membres de la commission municipale du CCAS et du comité communication
11. Adhésion à la société publique locale (SPL) GAMA par participation au capital
12. Acquisition de parcelles appartenant à la succession M Plouchard – AZ 553-556-557-558-559-560-561--562-571-576-575-576-577-588-596-594-592-590-599
13. Vente de parcelles à NOALIS– AZ 553-556-557-558-559-560-561--562-571-576-575-576-577-588-596-594-592-590-599
14. Questions diverses

A 20h30, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 janvier 2023

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	24	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

3- Modification du guide des tarifs – Tarifs du castel

Mme Dominique PETIT précise que les tarifs du Castel n'ont pas été modifiés au mois de décembre lors de la séance où le guide des tarifs 2023 a été présenté car des réservations étaient en cours et il fallait donc attendre le moment opportun. Elle explique que la présentation est dorénavant plus claire car elle permet de voir le prix réel de la location et l'avantage qui est accordé. Elle ajoute que cela simplifie également la réalisation des devis.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE souhaite connaître le montant des recettes du Castel (locations) pour l'année 2022.

Mme Dominique PETIT répond qu'elle ne les a pas encore mais estime qu'elles s'approchent de 50 000 euros. Elle ajoute que cette information sera communiquée ultérieurement.

M. Michel DAMY dit que les comptes 2022 sont juste tombés aujourd'hui.

M. le MAIRE précise que si au moment du vote du budget, le montant des recettes du Castel est connu, il sera communiqué.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	24	

4- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'un agent de maintenance bâtiments spécialité plomberie/serrurerie pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il y a des candidats.

M. le MAIRE explique qu'il y a des candidats potentiels et qu'une offre d'emploi a été publiée sur le site de Pôle Emploi mais il admet qu'il est toujours difficile de recruter ce type de profil.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne que la commune soit capable de trouver des candidats alors que les entreprises ont des difficultés à recruter.

M. le MAIRE ajoute que ce n'est pas facile et que la commune a également des difficultés.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire appel à une entreprise ou à un artisan pour réaliser de tels travaux.

M. le MAIRE fait remarquer qu'il s'agit de petits travaux et qu'il est toujours utile d'avoir un agent détenant cette spécialisation.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

5- Ouverture de crédits d'investissement 2023

A 20h40, arrivée de M. Eric LIAUD.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il est possible de voter indépendamment chaque ouverture de crédits.

M. le MAIRE acquiesce.

M. le MAIRE soumet l'ouverture de crédits pour le Terrain AT 19 Mathieu/Javelaud au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

M. le MAIRE soumet l'ouverture de crédits pour les ordinateurs de Jules Vallès au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

6- Réévaluation du taux relatif à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

7- Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente, mission « Cartographie numérique/visualisation »

M. le MAIRE précise que le montant annuel de l'adhésion pour la commune s'élèvera à 750 euros.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

8- Demande de fonds de concours à Grand Cognac dans le cadre du règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la dotation de solidarité en investissement (année 2023)

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

9- Participation de la ville de Châteaubernard par fonds de concours au bénéfice de Grand Cognac dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique avoir une remarque qui ne concerne pas le vote mais qui est en lien avec le rapport. Il fait savoir que Mme Laëtitia FEITO lui a signalé que les automobilistes qui circulent sur la nouvelle voie se sentent prioritaires quand ils arrivent sur l'avenue de Barbezieux qu'ils considèrent comme une voie secondaire.

M. le MAIRE fait remarquer qu'à la mise en service, la signalisation de cette voie était loin d'être optimale. Il ajoute que des panneaux ont été modifiés, d'autres supprimés et que la bande qui signale le « cédez le passage » sera déplacée car elle est trop en retrait. Il précise que Grand Cognac a été sollicité et que le nécessaire sera fait.

M. le MAIRE indique que la signalisation est en place et que c'est aux automobilistes de faire attention car la voie croisée est prioritaire.

Mme Christel GOMBAUD précise que les poids lourds roulent vite sur cette nouvelle voie.

M. le MAIRE ajoute qu'il est normal que le « cédez le passage » se situe sur la voie communale et que l'avenue de Barbezieux, voie départementale soit prioritaire.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 27

10- Modification des membres de la commission municipale du CCAS et du comité communication

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'ils s'abstiendront de voter car il s'agit de candidats de la liste de la majorité et qu'ils n'ont pas à se prononcer sur ce sujet. Toutefois, il ajoute garder un goût amer de l'époque où la proportionnelle n'avait pas été respectée car il n'y avait pas eu de représentation de l'opposition au CCAS pendant tout un mandat.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il ne s'oppose pas à ce changement car le CCAS est une assemblée spécifique qui doit être au complet.

M. Eric LIAUD dit ne pas vouloir faire de polémique mais de mémoire, en 2008, c'est l'opposition qui a refusé de siéger au CCAS.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE conteste et précise qu'ils n'ont jamais refusé de siéger puisqu'ils ont présenté un candidat et que celui-ci a été refusé.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour		

11- Adhésion à la société publique locale (SPL) GAMA par participation au capital

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	27	

12- Acquisition de parcelles appartenant à la succession M. Plouchard – AZ 553-556-557-558-559-560-561-562-571-576-575-576-577-588-596-594-592-590-599

M. le MAIRE précise qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'il est toujours intéressant de voir des acquisitions et des futurs projets urbains mais il ajoute que pour l'instant il s'agit de réelles médiocrités. Noalis ne propose que du saupoudrage sans cohérence. Il fait remarquer que précédemment l'avantage était que Châteaubernard avait l'atout du retard. Ainsi, on pouvait voir ce qui était fait ailleurs et en tirer les conséquences.

M. le MAIRE explique que cette opération permettra d'être associé à Noalis pour la maîtrise et le devenir de l'acquisition. Il ajoute que c'est également une façon de ne pas voir ces terrains affectés à toute autre chose.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'en matière d'urbanisme, on n'a aucune assurance.

M. le MAIRE indique que si des particuliers achètent ces terrains, la commune n'aura aucun levier hormis le permis de construire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'à l'Echassier, il s'agissait d'un beau projet mais les maisons construites n'ont rien à voir avec les conseils donnés par le CAUE. Il fait remarquer qu'on a empilé des maisons, comme sur l'avenue de Barbezieux et les promoteurs se font beaucoup d'argent. Il s'étonne car la majorité a une vue environnementale.

M. le MAIRE fait remarquer que M. Jean-Claude FAYEMENDIE cite toujours le même projet, celui de l'Echassier pour lequel il était au départ du projet et que la majorité a finalisé. Il fait remarquer qu'il y a eu beaucoup moins de maisons que le projet initial ne le prévoyait.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'à l'époque une rumeur avait circulé laissant penser qu'il voulait ramener à Châteaubernard les quartiers de Soyaux, la Grande Garenne et par conséquent le projet avait été bloqué. Le promoteur a su agir au bon moment, le lendemain de l'élection et ainsi, a pu faire l'acquisition des terrains.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE reconnaît qu'il y a de belles maisons mais regrette qu'il n'y ait pas de cohérence architecturale. Il ajoute que cette situation a déjà été vécue avec la rue Hélène Ducourt et la rue Salvador Allende où les promesses ne sont jamais tenues. Par exemple, les promoteurs ne plantent jamais d'arbres.

M. le MAIRE fait savoir qu'il préférerait également que l'architecture soit autre mais que chacun fait avec ses moyens. Il rappelle que ce sont les constructeurs et architectes qui conçoivent les maisons et non pas les lotisseurs. Ici, il y avait une opportunité pour ne pas voir le terrain vendu pour des projets non raisonnables.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'il s'agit d'un endroit stratégique.

M. le MAIRE indique qu'il s'agit d'éviter des situations non maîtrisées.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si M. le MAIRE fait référence aux habitations de l'impasse de la Grande Champagne.

M. le MAIRE explique que ce n'est pas simple, qu'on se bat mais parfois, on n'a pas le choix.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que le locatif est important car cela fait venir les jeunes.

M. le MAIRE indique qu'il y aura des jeunes car l'objectif est de réaliser un projet comme celui de la résidence Beauregard où sont mélangés des logements « jeunes », des logements militaires, des logements sociaux permettant d'accueillir des jeunes familles ainsi que des logements pour les seniors.

M. Jérôme FAZILLEAU fait remarquer que l'opération n'est pas totalement blanche car les frais de notaire à la charge de la mairie lors de l'achat n'ont pas été reportés sur le prix de vente à Noalis.

M. le MAIRE reconnaît que ces frais sont en supplément mais rappelle que dans d'autres projets, le terrain a été vendu à l'euro symbolique. Il reconnaît qu'il aurait peut-être été possible de négocier les frais de notaire avec Noalis mais cet argent n'aurait pas été investi par la suite dans le programme.

Mme Dominique PETIT ajoute que plus Noalis achète cher le terrain, moins il pourra investir dans les prestations et la qualité des logements sera moindre. Elle déclare qu'il faut proposer des logements sociaux agréables et de qualité notamment en matière de chauffage et d'esthétique.

M. Jérôme FAZILLEAU demande s'il y aura également des terrains à vendre comme dans le programme de la résidence Beauregard.

M. le MAIRE répond que cela sera vraisemblablement envisagé.

M. Jean-Christophe MARCU fait part de son inquiétude sur le devenir de la résidence Beauregard, il a peur que dans 4-5 ans, cela devienne un bidonville.

M. le MAIRE partage cette remarque et ajoute qu'il a été demandé à Logélia d'être attentif à ce problème.

M. Jean-Christophe MARCU ajoute que les extérieurs sont peu soignés. Mme Dominique PETIT fait remarquer qu'en effet tout le monde n'a pas les mêmes critères en matière d'esthétique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE juge judicieuse la remarque de M. Jérôme FAZILLEAU et estime que cette opération devrait être totalement blanche pour la commune. En ce qui concerne la deuxième remarque, il indique que les gens ont besoin de vivre, de mettre une table, un parasol en extérieur et comme les terrains sont petits, ils n'ont pas le choix.

M. le MAIRE fait savoir que pour remédier en partie au problème, il préconise des jardins partagés sur les parcelles voisines.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
---------------	----------	--

Abstention

Pour

13- **Vente de parcelles à NOALIS – AZ 553-556-557-558-559-560-561-562-571-576-575-576-577-588-596-594-592-590-599**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER</i>
---------------	----------	--

Abstention

Pour

14- **Questions diverses**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

1/ Toujours de gros problèmes sur différents quartiers en matière d'éclairage public, rue des Vauzelles, avenue d'Angoulême, etc... Merci d'indiquer les délais d'intervention ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il a saisi les services techniques au sujet de ce problème d'éclairage et qu'il n'a obtenu aucune réponse. Il ajoute qu'il n'a jamais de réponse.

M. le MAIRE répond qu'il ne demande que cela, de pouvoir lui donner des réponses mais la ville est soumise au bon vouloir du SDEG. Il rappelle que les services techniques contactent quasi quotidiennement le SDEG mais ils ne maîtrisent pas leur délai d'intervention. Il ajoute qu'il n'y a pas une semaine, voire un jour où les services techniques ou l'adjoint à la voirie ne contactent pas le SDEG.

M. le MAIRE fait remarquer que l'éclairage est revenu en bas de la rue des Vauzelles.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il faut les mettre en cause, faire savoir à la presse les dysfonctionnements de cet organisme.

M. le MAIRE explique avoir eu une réunion avec les représentants du SDEG et qu'il a exprimé son mécontentement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que les gens comprennent mieux lorsqu'il leur est communiqué un délai d'intervention.

M. le MAIRE fait remarquer que l'intervention de l'entreprise sur les lieux ne garantit pas la réparation.

M. Jérôme FAZILLEAU demande ce qui ressort des réunions.

M. le MAIRE fait savoir que le problème est qu'il n'y a pas assez d'entreprises car elles ne se bousculent pas pour travailler pour le SDEG.

M. Eric LIAUD demande s'il y a une obligation d'adhérer au SDEG ou si la ville peut faire autrement.

M. le MAIRE explique qu'il n'est pas possible de se retirer du SDEG.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que c'est le problème des transferts de compétence.

M. le MAIRE indique que c'est plus compliqué. Il explique que le SDEG est propriétaire du réseau basse tension à la place des collectivités.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE prend note que l'éclairage de la rue des Vauzelles fonctionne. M. le MAIRE acquiesce mais ajoute que cela ne le satisfait pas car il suppose que la semaine prochaine, le même problème se posera dans un autre quartier.

2/ A quel moment le conseil municipal a été associé à la préparation des vœux aux Castelbernardins et à la préparation du repas fraternel à l'attention des anciens de notre commune ?

M. Jean- Claude FAYEMENDIE dit avoir participé à la cérémonie des vœux parce que M. Jean-Michel BOQUET avait pris l'initiative de le lui rappeler, ce qui était très bien. Il explique avoir été surpris car lors de cette soirée, il a côtoyé des gens qui venaient de toute la Charente et qui s'étaient inscrits depuis longtemps. Il ajoute qu'en 45 ans, il n'a jamais vu une telle organisation.

M. le MAIRE fait remarquer que tout arrive et que la salle était comble.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que la majorité des Castelbernardins ne savait pas qu'il y avait la cérémonie des vœux.

M. le MAIRE souligne qu'ils ne seraient pas venus et rappelle que des invitations ont été envoyées.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que l'information publiée dans le Mag n'était pas très visible. Il déplore que la population ne fût pas au courant et il suggère que comme pour le repas des aînés, un courrier soit envoyé aux anciens.

M. le MAIRE reconnaît que certains sont peut-être passés à côté de l'information et que la communication est perfectible. Il ajoute que la prochaine fois, ce sera mieux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE note que M. le MAIRE était seul sur scène et il estime que d'autres personnalités présentes, telles que M. le Sous-Préfet, auraient pu avoir un moment d'attention.

M. le MAIRE s'étonne car cela n'a jamais été fait en quinze ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise que M. TRUFFLANDIER et lui-même le faisaient. Il ajoute qu'il préfère parler des vœux du conseil plutôt que des vœux du maire.

M. le MAIRE estime qu'il n'est pas possible de donner la parole à tous. Il ajoute que l'intervention de M. le Sous-Préfet ou d'autres protocolaires n'est pas indispensable. Il fait remarquer qu'il n'est pas sûr qu'une heure de discours attire les gens.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il aurait aimé voir plus de Castelbernardins.

Mme Dominique PETIT explique qu'un quota de places avait été réservé pour les Castelbernardins mais, comme d'habitude, on ne s'est pas précipité. Elle rappelle qu'il n'y a jamais 453 Castelbernardins qui se déplacent aux vœux. Elle ajoute qu'effectivement des amis du Castel, originaires de toute la Charente (de Montendre, d'Angoulême...) se sont déplacés.

M. le MAIRE fait remarquer qu'il a eu d'excellents retours et il espère que cela aura donné le goût aux Castelbernardins de venir l'année prochaine.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande qui a été consulté pour le repas des aînés. Il fait remarquer qu'il n'y a pas eu de débat en CCAS et il s'étonne que le « clique et collecte » soit reconduit alors que la période covid est révolue.

M. le MAIRE fait remarquer que les gens étaient enchantés l'an dernier et explique que lorsqu'il a fallu prendre la décision, il y a deux ou trois mois, le contexte sanitaire était différent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande pourquoi le sujet n'a pas été évoqué en conseil municipal ou en CCAS.

M. le MAIRE s'étonne que le sujet n'ait pas été abordé en CCAS. Il rappelle qu'il a fallu décider à un moment précis. Il ajoute que cela ne veut pas dire que le « clique et collecte » sera reconduit l'année prochaine.

Mme Renée MARCHAND fait savoir que le repas des aînés a été évoqué en CCAS.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE proteste et affirme qu'il est certain que ce sujet n'a pas été abordé.

Mme Renée MARCHAND rappelle que M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'a pas assisté à tous les CCAS.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que le thé dansant, ce n'est pas ce que les gens veulent. Ils veulent se retrouver et déjeuner ensemble.

M. le MAIRE répond que des personnes lui ont expliqué ne pas vouloir de repas mais seulement danser. Il ajoute que chacun doit y trouver son compte.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que certains ne veulent pas venir car ils ne veulent pas se retrouver « entre vieux ». Il ajoute qu'il ne viendra pas récupérer ses repas et qu'ils peuvent être offerts.

3/ Où en est la situation du conflit qui oppose la ville de Châteaubernard aux gens du voyage à Toutblanc ?

M. le MAIRE explique que la situation n'a pas avancé. Toutes les démarches ont été faites et les services de police ont transmis la procédure qui se trouve dorénavant sur le bureau de Mme la Procureure. Pour l'instant, elle n'a pas donné suite à la plainte.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il est très respectueux du code de l'urbanisme mais que l'absence de réponse de Mme la Procureure démontre que cette situation est très compliquée.

Mme Christel GOMBAUD explique que la non réponse n'est pas en lien avec la nature du dossier. Elle indique que la substitut en charge de l'urbanisme est actuellement en arrêt et par conséquent on est en attente de la décision du parquet qui sera fondée sur le droit, rien que sur le droit.

M. le MAIRE précise qu'un courrier de sollicitation a été adressé à Mme la Procureure au mois de janvier.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il ne s'agit pas d'un lieu d'habitation et que les propriétaires ne font que se réunir dans le chalet mais n'y vivent pas.

M. le MAIRE fait remarquer qu'il s'agit de l'adresse de domiciliation pour la scolarité des enfants. Il déclare qu'il s'agit de leur lieu d'habitation et ajoute qu'il ira jusqu'au bout de la procédure même s'il ne gagne pas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si M. le MAIRE s'est déplacé sur les lieux car cela est intéressant pour se rendre compte de la situation.

M. le MAIRE répond qu'il a reçu la famille en mairie.

4/ Cause de ma non réception dans les délais légaux de la convocation au conseil municipal du 01/02/2023 ?

M. le MAIRE demande à M. Jean-Claude FAYEMENDIE de lui apporter la preuve de la non réception de la convocation. Il estime qu'avec ce type de question, on touche le fond et assure à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il n'a aucune limite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si M. le MAIRE met sa parole en doute et ajoute qu'en 45 ans, cette situation n'est jamais arrivée. Il demande à ce qu'on lui apporte la preuve que la convocation lui a bien été transmise et souhaite savoir qui est en charge de l'envoi de la convocation. Il ajoute qu'il n'a pas lieu de mentir et déclare mettre en cause la personne qui envoie les convocations.

M. le MAIRE répond qu'il l'a déjà fait lorsqu'il a affirmé publiquement avoir reçu un accusé de réception pour l'envoi des questions diverses ce qui était faux et il estime donc qu'il n'est pas crédible. Il indique que les convocations sont envoyées par le secrétariat général.

M. le MAIRE ajoute qu'il n'est pas en mesure de lui apporter la preuve de l'envoi de la convocation, tout comme lui n'est pas en mesure de lui apporter la preuve de la non réception.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il se doutait que sa parole serait mise en doute et est très inquiet du fonctionnement de la mairie. Il fait remarquer que le vendredi, il a appelé le directeur général des services et que celui-ci ne l'a recontacté que le lundi.

Mme Christel GOMBAUD lui indique que le directeur général des services a un planning chargé et qu'il n'a pas que cela à faire, de rappeler sans délai M. Jean-Claude FAYEMENDIE. Elle rappelle qu'il existe un droit à la déconnexion.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rétorque à Mme Christel GOMBAUD que cela ne la concerne pas, elle, la représentante du parti socialiste.

Mme Christel GOMBAUD rappelle à M. Jean-Claude FAYEMENDIE que le directeur général des services l'a rappelé le lundi et qu'une copie de la convocation lui a été remise dans l'heure suivant la conversation téléphonique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne des propos tenus par Mme Christel GOMBAUD car en tant que personne qui se dit être dans un service de défense des victimes, il estime qu'elle est pitoyable.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que lorsqu'à l'occasion d'une cérémonie de vœux, Mme Christel GOMBAUD lui avait interdit de s'asseoir, d'anciennes conseillères de la majorité, Mme VALENTE et Mme DAGNAUD avaient pris sa défense et avaient demandé que des excuses lui soient faites et M. le MAIRE avait refusé. Il ajoute que dorénavant M. le MAIRE a une majorité qui lui est acquise.

M. le MAIRE rappelle que M. Jean-Claude FAYEMENDIE ne lui a pas apporté la preuve que la convocation ne se trouvait pas dans l'enveloppe.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'il peut faire annuler la séance de ce conseil municipal et demande à recevoir dorénavant les documents par lettre recommandée.

M. Eric LIAUD lui fait remarquer que cela ne changera rien car il sera toujours seul lorsqu'il ouvrira son enveloppe.

M. le MAIRE indique que l'enveloppe pourrait lui être remise par la police municipale et qu'il devra l'ouvrir devant l'agent de la police municipale et attester de la bonne réception de tous les documents.

M. Eric LIAUD estime qu'il est fait beaucoup de bruit pour une chose bien vénielle car il rappelle que tout le monde connaissait la date du conseil municipal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE reconnaît avoir fait la remarque car lors d'un précédent conseil, pour quelques minutes de retard, ses questions diverses avaient été refusées.

M. Eric LIAUD propose à M. Jean-Claude FAYEMENDIE d'utiliser i-delibre et ainsi il n'aura plus ce type de problème.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE met également en cause les deux membres de la liste « Nouveau départ pour Châteaubernard », affiliés à la majorité.

M. Jean-Christophe MARCU indique vivement que s'ils ont quitté le groupe d'opposition de M. Jean-Claude FAYEMENDIE, c'est pour ses propos conflictuels et non constructifs régulièrement tenus qui ne correspondent pas à leur éthique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rétorque que lorsqu'il lit leurs chroniques, il se demande s'ils ne recopient pas celles de la majorité car elles sont vraiment très semblables. Il rappelle qu'ils se sont autoproclamés et que les électeurs ne les ont pas élus.

M. Jean-Christophe MARCU fait remarquer que leur chronique est toujours rédigée avant celle de la majorité.

M. le MAIRE fait remarquer que ceux qui s'opposent à M. Jean-Claude FAYEMENDIE ne font jamais rien de bien.

Un climat de tension extrême et un échange de propos indescriptibles obligent M. le MAIRE à mettre fin au conseil municipal considérant que toutes les questions avaient été abordées.

Mme Dominique PETIT rappelle une manifestation à venir :

- Christelle CHOLLET, le samedi 4 février 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21h50

Le Maire,
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU

